



# Certificat

Certificate

## Certificat de conformité de contrôle de la production en usine des granulats

Délivré conformément au Règlement (UE) 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction ou RPC).

**Délivré par :**

Organisme de Certification AFNOR Certification

Numéro d'identification 0333

Adresse 11 rue Francis de Pressensé  
FR - 93571 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

**Délivré à :**

Fabricant SOCIETE DE CONCASSAGE ET DE PREFABRICATION DE LA REUNION

Adresse Boulevard de la Marine  
ZI SUD - BP 57  
FR - 97822 LE PORT CEDEX

AFNOR Certification atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et à la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA des normes mentionnées en annexe sont appliquées selon le système 2+ et que le contrôle de la production en usine des granulats répond aux dispositions de l'annexe ZA des normes mentionnées en annexe.

Désignation des granulats Granulats pour béton ;  
Granulats pour mélanges hydrocarbonés et pour enduits superficiels utilisés dans la construction de chaussées, aéroports et d'autres zones de circulation ;  
Granulats pour mortiers.

Les lieux de production sont mentionnés en annexe.

Numéro du certificat : 0333 - CPR - 041115

Conditions et période de validité du certificat : ce certificat a été délivré pour la première fois le 30/10/2007.

Sauf suspension ou annulation, ce certificat demeure valide tant que les conditions précisées dans les spécifications techniques harmonisées ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine des granulats ne sont pas modifiés de manière significative.



Directrice Générale  
Florence MÉAUX

005 - 2013/05 -

Date d'émission du certificat  
21/11/2015

1/2



# Certificat

Certificate

Annexe au certificat émis le 21/11/2013 : 0333 - CPR - 041115

Lieux de production pour lesquels AFNOR Certification a réalisé l'inspection initiale du contrôle de la production des granulats et atteste que le contrôle de la production en usine des granulats répond aux dispositions des annexes ZA des normes reprises ci-dessous:

Lieux de production	Normes de référence			
Le Port Saint Joseph Saint Louis	EN 12620:2002+A1:2008 EN 12620:2002+A1:2008 EN 12620:2002+A1:2008	EN 13043:2002  EN 13043:2002		EN 13139:2002

Cette annexe ne peut être ni présentée, ni reproduite, sans le document auquel elle se rattache.  
This appendix cannot be disclosed or copied without the main document to which it is attached.

Directrice Générale  
Florence MÉAUX

2/2